



Résumé du DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR5300059
« Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du
Loc'h et de Lannénec »

06 juillet 2010

Rédaction : Cap l'Orient agglomération



Sommaire

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
NATURA 2000 : UN OUTIL MODERNE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	5
I MISE EN PLACE DE NATURA 2000	5
I.1 Deux directives européennes.....	5
I.2 Vers l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)	5
I.3 Objet et contenu du document d'objectifs	5
II ZSC « RIVIERE LAÏTA, POINTE DU TALUD, ETANGS DU LOC'H ET DE LANNENEC »	6
II.1 Mise en place de la procédure sur le site.....	6
II.2 Périmètre du site Natura 2000.....	6
POINT I DU DOCOB : RAPPORT DE PRESENTATION	9
III DESCRIPTION DU SITE	9
III.1 Situation géographique et grandes caractéristiques	9
III.2 Statuts du site.....	9
III.2.1 Statut foncier	9
III.2.2 Protections réglementaires	9
III.3 Milieu biologique et exigences écologiques	13
III.3.1 Milieux naturels de la Rivière Laïta et leur végétation	13
III.3.2 Milieux naturels du littoral de Guidel-Ploemeur et leur végétation.....	19
III.3.3 Synthèse des habitats d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site	24
III.3.4 Autres habitats d'intérêt patrimonial.....	24
III.3.5 Espèces d'intérêt communautaire	24
III.4 Environnement socio-économique	26
III.5 Bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces.....	26
III.5.1 Principaux facteurs de dégradation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	30
III.6 Nécessité d'une gestion	30
POINT II DU DOCOB : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE OU OBJECTIFS DE GESTION.....	31
IV ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION	31
IV.1 Rappel des objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore »	31
IV.2 Enjeux et objectifs pour ce site.....	31
IV.2.1 Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire	31
IV.2.2 Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site.....	31
POINT III DU DOCOB : OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS	32
V OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS	32
V.1 Actions déjà mises en œuvre localement pour la protection des habitats et des espèces.....	32
V.2 Objectifs opérationnels et fiches actions.....	32
POINT IV DU DOCOB : CONTRAT NATURA 2000 – CAHIERS DES CHARGES.....	35
VI CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000.....	35
POINT V DU DOCOB : CHARTE NATURA 2000	36
VII CHARTE NATURA 2000	36
POINT VI DU DOCOB : METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	36
VIII METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION	36
VIII.1 Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.....	36
VIII.2 Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces.....	36

Introduction

Le « Sommet de la Terre » de Rio en 1992 a alerté les pays d'une régression sans précédent de la diversité animale et végétale. Dans le même temps, la Communauté Européenne publiait le 21 mai 1992 la directive 92/43 appelée directive « Habitats, Faune, Flore ». Cette directive a pour objectif la conservation de la diversité biologique dans les pays membres.

L'application de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ainsi que de la Directive « Oiseaux » de 1979 doit conduire à la mise en place d'un réseau européen de sites naturels, appelé réseau Natura 2000. Le réseau Natura 2000 est donc un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'habitats¹ naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt européen.

Le site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec » a été proposé par l'État français pour faire partie de ce réseau. Ce site recèle une diversité écologique remarquable : mosaïque de milieux littoraux (vasières, schorres, dunes, dépressions humides, pelouses et landes littorales) et espèces d'intérêt européen.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Cap l'Orient agglomération, qui regroupe 19 communes, a été désignée en 1999 (pour la partie littorale) puis en février 2006 (pour le site complet), « opérateur local » pour la mise en place de la procédure Natura 2000.

Le périmètre du site Natura 2000 correspond au lit majeur de la rivière Laïta et au littoral des communes de Guidel et Ploemeur, étangs du Loc'h et de Lannénec inclus.

Le document d'objectifs du site est divisé en 2 tomes. Le présent document correspond à un résumé de ces deux tomes.

Le tome I a pour objet de répondre aux deux premiers points du document d'objectifs Natura 2000 du site : état initial et grands objectifs de gestion.

Le tome II du document d'objectifs correspond aux points 3, 4, 5 et 6 : fiches action (mesures de gestion), cahiers des charges types des contrats Natura 2000, charte Natura 2000 et indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ils ont été établis après les diverses réunions de concertation des groupes de travail.

¹ Un « habitat » au sens de la directive européenne « Habitat, faune, flore » est un milieu naturel dans lequel vivent des plantes et des animaux.

Natura 2000 : Un outil moderne pour la gestion du patrimoine naturel

I MISE EN PLACE DE NATURA 2000

I.1 Deux directives européennes

Deux directives européennes aboutissent à la constitution du réseau Natura 2000 :

- **Directive « Oiseaux »** (directive 79 / 409 / CEE du 2 avril 1979), prévoyant la protection des habitats nécessaires à la reproduction d'espèces d'oiseaux considérées comme rares à l'échelle européenne et qui permet la désignation de **ZPS** (Zones de Protection Spéciale),
- **Directive « Habitats, Faune, Flore »** (directive 92 / 43 / CEE du 21 mai 1992), relative à la conservation d'espèces et d'espaces sauvages menacés qui permet la désignation de **ZSC** (Zones Spéciales de Conservation).

Ces directives ont pour objectif « de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

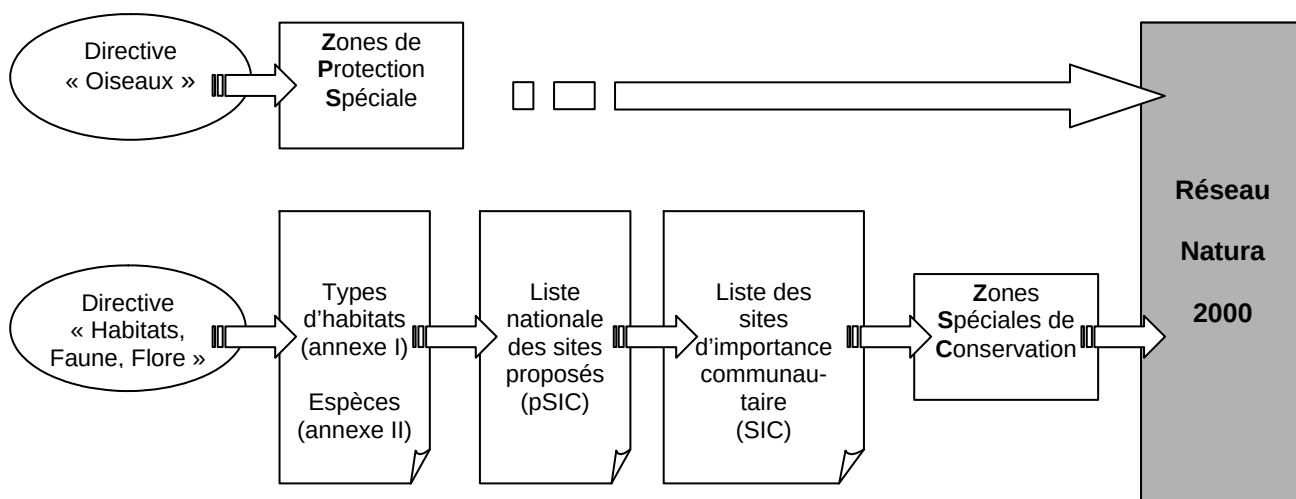


Figure 1 : Schéma de constitution du réseau Natura 2000 (MEDDAD)

I.2 Vers l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

En application de l'article 6 de la directive « Habitats, Faune, Flore », la France a décidé, pour chaque site Natura 2000, la réalisation d'un **document d'objectifs (DOCOB)**.

Pour chaque site, un **comité de pilotage local** est créé par le Préfet. L'arrêté de composition du comité de pilotage du site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec » date du 23 janvier 2006. Ce comité de pilotage est l'instance centrale du processus de la concertation. Il a pour mission, à chaque étape d'élaboration du DOCOB, d'examiner, d'amender, de valider les documents et propositions élaborés par l'opérateur local.

L'opérateur local, Cap l'Orient agglomération pour ce site, a pour mission d'élaborer le DOCOB, autrement dit de conduire les études, animer la réflexion, proposer les orientations et concrétiser les documents qui seront soumis à la validation du comité de pilotage.

Le **DOCOB**, validé par le comité de pilotage, est approuvé par arrêté préfectoral. Il accompagnera l'acte de désignation officielle des sites en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou en Zones de Protection Spéciale (ZPS), faisant ainsi foi des mesures décidées localement pour le maintien ou le rétablissement des habitats et/ou des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable.

I.3 Objet et contenu du document d'objectifs

Le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement, précise que **le document d'objectifs contient 6 points** :

- un **rapport de présentation**,
- les **objectifs de développement durable**,
- des **propositions de mesures** de toute nature,
- un ou plusieurs **cahiers des charges types** applicables aux contrats Natura 2000,
- la **charte Natura 2000 du site**,
- les **modalités de suivi** des mesures projetées et les **méthodes de surveillance** des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

II ZSC « RIVIERE LAÏTA, POINTE DU TALUD, ETANGS DU LOC'H ET DE LANNENEC »

La zone d'étude se situe à l'extrémité ouest du littoral morbihannais, sur les communes de Guidel, Ploemeur, Quimperlé et Clohars-Carnoët à 8 km à l'ouest de la ville de Lorient.

Le site Natura 2000, d'une surface totale de **925 ha**, est à cheval sur deux départements.

Le Préfet du Morbihan a été désigné, par arrêté ministériel, Préfet coordinateur pour ce site Natura 2000. Celui-ci s'insère dans un réseau de site Natura 2000.



Figure 2 : Carte de localisation du site Natura 2000 en France et en Bretagne

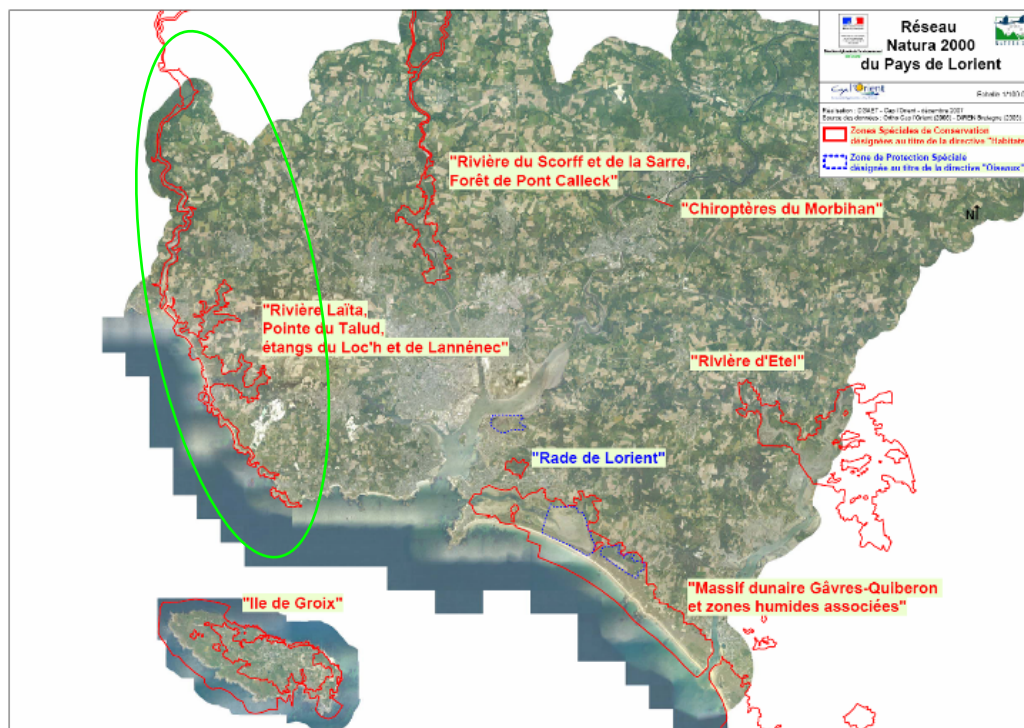


Figure 3 : Carte des sites Natura 2000 du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération, 2007)

II.1 Mise en place de la procédure sur le site

L'identification de ce site en tant que SIC est basée sur l'existence d'un important ensemble naturel côtier et estuarien constitué d'une **mosaïque de groupements végétaux remarquables** à l'échelle européenne, ainsi que de **plusieurs espèces végétales et animales d'une grande valeur patrimoniale**. Au surplus, la proximité d'une aire urbaine importante et la vocation touristique de ce littoral sont à l'origine de **fortes pressions sur les milieux naturels et les espèces**, ce qui rend nécessaire une **politique de protection, de réhabilitation et de gestion** de l'ensemble de ce territoire.

II.2 Périmètre du site Natura 2000

Le périmètre est présenté sous forme de deux cartes pages suivantes.

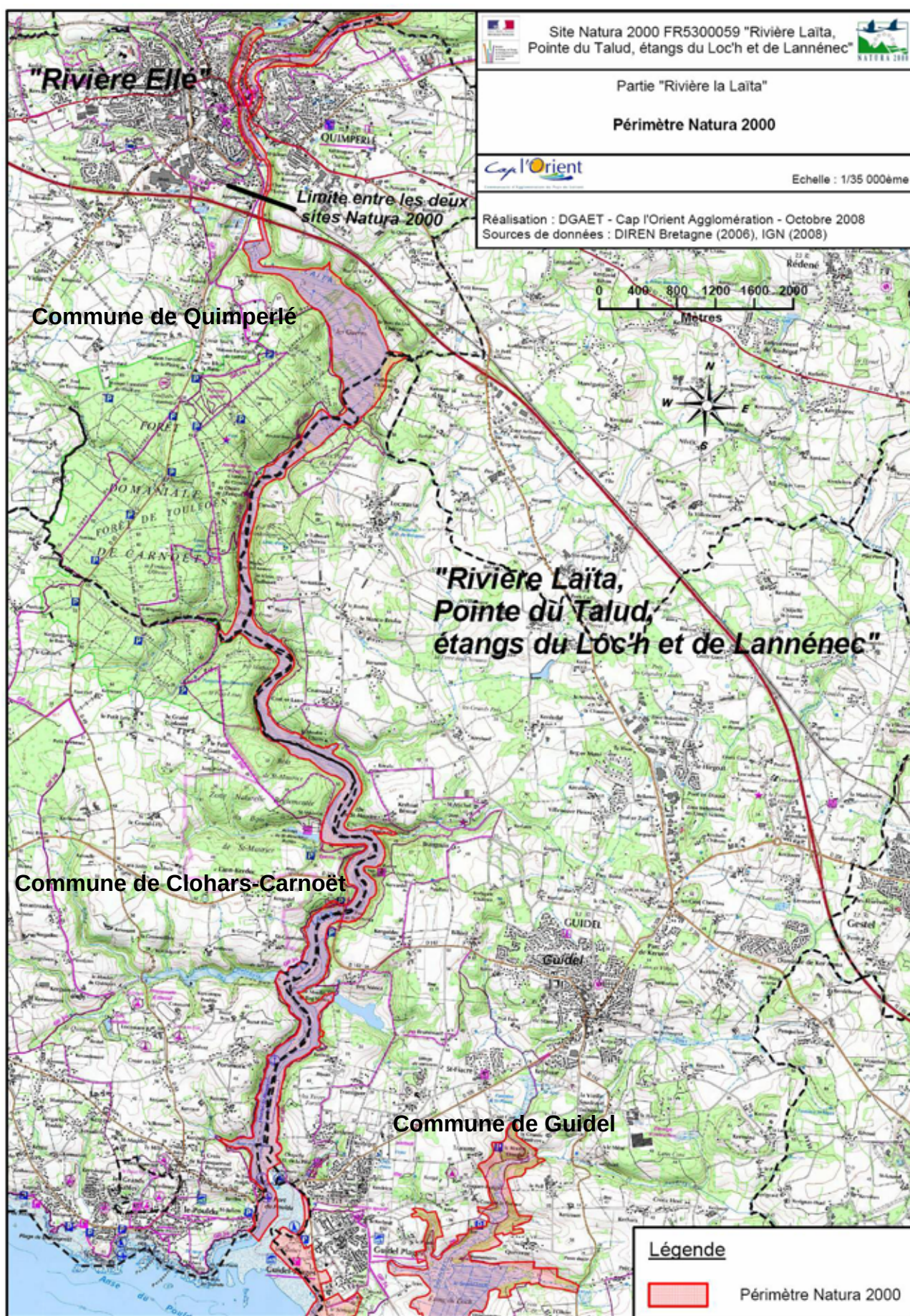


Figure 4 : Partie « Rivière Laita » - Périmètre du Site Natura 2000 sur fond IGN

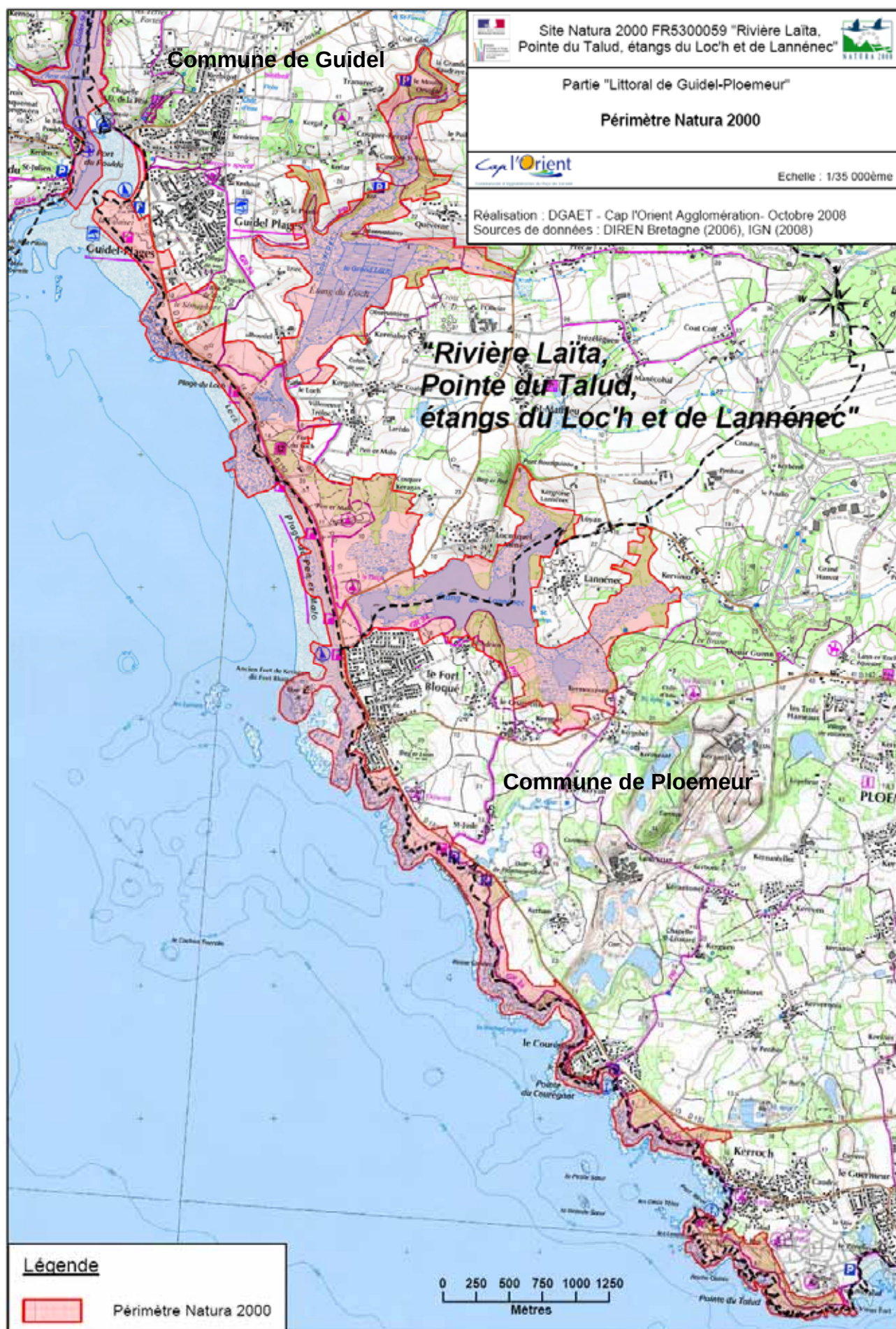


Figure 5 : Partie « Guidel-Ploemeur » - Périumètre du Site Natura 2000 sur fond IGN

Point I du DOCOB : Rapport de présentation

III DESCRIPTION DU SITE

III.1 Situation géographique et grandes caractéristiques

La zone d'étude est constituée de deux entités géographiques distinctes :

- **la rivière Laïta et son estuaire** qui constitue la limite littorale entre les départements du Finistère et du Morbihan et qui dévale, depuis la confluence des rivières Ellé et Isole, en basse ville de Quimperlé, jusqu'à son embouchure entre le Pouldu à Clohars-Carnoët et Guidel-Plages,
- **l'extrémité ouest du littoral morbihannais**, sur les communes de Guidel et Ploemeur, à 8 km à l'ouest de la ville de Lorient qui s'étend du Nord-Ouest au Sud-Est entre l'embouchure de la Laïta (Guidel) et l'anse du Pérello (Ploemeur), sur une distance de 12,5 km et une profondeur très variable, liée à celle des espaces naturels existants et atteignant 3 km au niveau de l'étang de Lannénec.

III.2 Statuts du site

III.2.1 Statut foncier

Le statut foncier de la zone d'étude est varié et complexe, avec un morcellement parcellaire élevé et plusieurs types de régimes juridiques. Cette complexité rend difficile la mise en place de politiques globales de protection et de gestion, que ce soit dans le cadre de Natura 2000, dans celui du projet de réhabilitation du littoral ou autres projets.

III.2.2 Protections réglementaires

Le site fait l'objet de nombreuses protections réglementaires :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Quimperlé
- Plans locaux d'urbanisme (PLU) et zonages espaces proches du rivages (NDs),
- Natura 2000,
- Servitude de passage des piétons sur le littoral
- Sites classés, sites inscrits
- Réserve naturelle régionale
- ZNIEFF de type I et II.

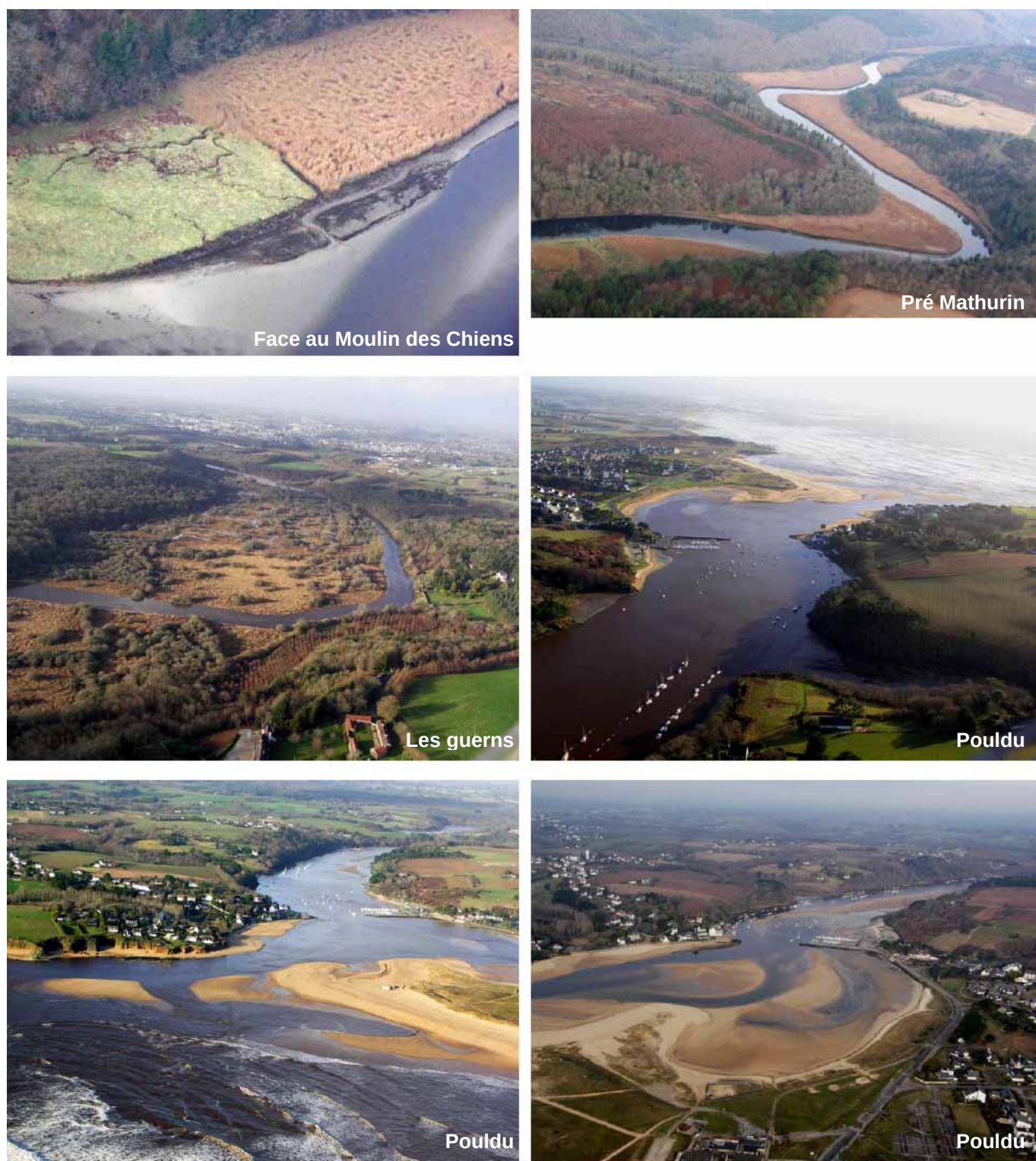


Figure 6 : Rivière Laïta – Vues aériennes du site (Erwan Le Cornec – Géos – décembre 2007 et janvier 2008)



Figure 7 : Partie Guidel - Vues aériennes du site avant et après les travaux de réalisation de l'itinéraire piéton-vélo (À gauche : Marc Rapillard 2005, à droite : Armel Istin 2007)



Figure 8 : Partie Ploemeur - Vues du site avant et après les travaux de réhabilitation du littoral (À gauche : Marc Rapillard 2005, à droite : Armel Istin 2007) - suite

III.3 Milieu biologique et exigences écologiques

III.3.1 Milieux naturels de la Rivière Laïta et leur végétation

III.3.1.1 Grands ensembles naturels

La partie Rivière Laïta du site Natura 2000 comprend une partie marine soumise à l'influence de la marée et des embruns d'une grande valeur écologique qui justifie son insertion dans le réseau de sites d'intérêt communautaire européen et qui en fait un patrimoine naturel indéniable aux échelles locale, régionale et nationale. Tous les habitats naturels sous l'influence du sel sont d'intérêt européen.

Sur la partie terrestre, se distinguent les milieux naturels de fond de vallée constitués de milieux humides et des coteaux boisés de la Laïta relativement pentus et donc plus secs. Si tous ces habitats ne sont pas d'intérêt communautaire, la majeure partie constitue des habitats d'espèces d'intérêt européen.

III.3.1.2 Grandes caractéristiques de la végétation

La vallée de la Laïta, au relief peu marqué, traverse des **forêts** domaniales et départementales constituées d'une mosaïque de **boisements de résineux, de feuillus et de boisements mixtes** à flanc de coteaux relativement pentus. Ces forêts exploitées, parfois très anciennes et d'une valeur écologique certaine, ne sont pas décrites dans le document d'objectifs car elles se trouvent hors périmètre du site Natura 2000. Toutefois, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire y est avérée.

Au niveau des affleurements rocheux, des **landes à bruyères** se développent en limite du site Natura 2000. Elles sont parfois accompagnées de **milieux herbacés caractéristiques des substrats siliceux** également d'intérêt européen.

Le lit majeur de la Laïta, quant à lui intégré au périmètre, est caractérisé par des milieux humides reflétant le gradient de salinité de l'eau qui augmente du Nord vers l'estuaire.

Dans la partie nord du site, l'eau de la Laïta étant douce, les milieux naturels rivulaires sont colonisés notamment par des **hautes herbes à fleurs dites « mégaphorbiaies »**, habitat d'intérêt européen. Ils s'y développent également en mosaïque des **roselières**, des **boisements marécageux et quelques chênaies acidiphiles**. Si ces derniers milieux ne sont pas d'intérêt européen, ils constituent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour la **loutre d'Europe**, les **chiroptères** ou bien encore de nombreuses **espèces d'oiseaux** d'intérêt communautaire présents sur le site.

Le tiers aval du site abrite d'étroites formations de **schorre et de slikke**. Les **bancs de sables dunaires** marquent le paysage à marée basse et présentent, sans conteste, un fort intérêt patrimonial de par la rareté de cet habitat à l'échelle européenne et de par sa position le long d'un gradient de dessalure. À l'embouchure, l'influence marquée de la mer et l'énergie sensible de la houle et des marées induit un changement important du type d'habitats rencontrés, seuls les **sables dunaires** sont encore présents. Apparaissent également les habitats qui se développent sur les **roches** soit à l'abri des intempéries soit face aux courants, houles et vents dominants.

La plupart des affluents de la Laïta sont barrés à leur embouchure par des digues. Les ouvrages hydrauliques existants soit empêchent la remontée d'eau salé dans les affluents créant des milieux naturels d'eau douce soit permettent la remontée de l'eau de mer où s'installe les **lagunes, habitat d'intérêt européen prioritaire**.

Au niveau de l'estuaire, la **végétation des côtes atlantiques** se développe sur les **falaises**. Tandis que des **habitats dunaires** colonisent les hauts de plages.



Figure 9 : Habitats terrestres d'intérêt communautaire de la Laïta (Clichés Biotope)

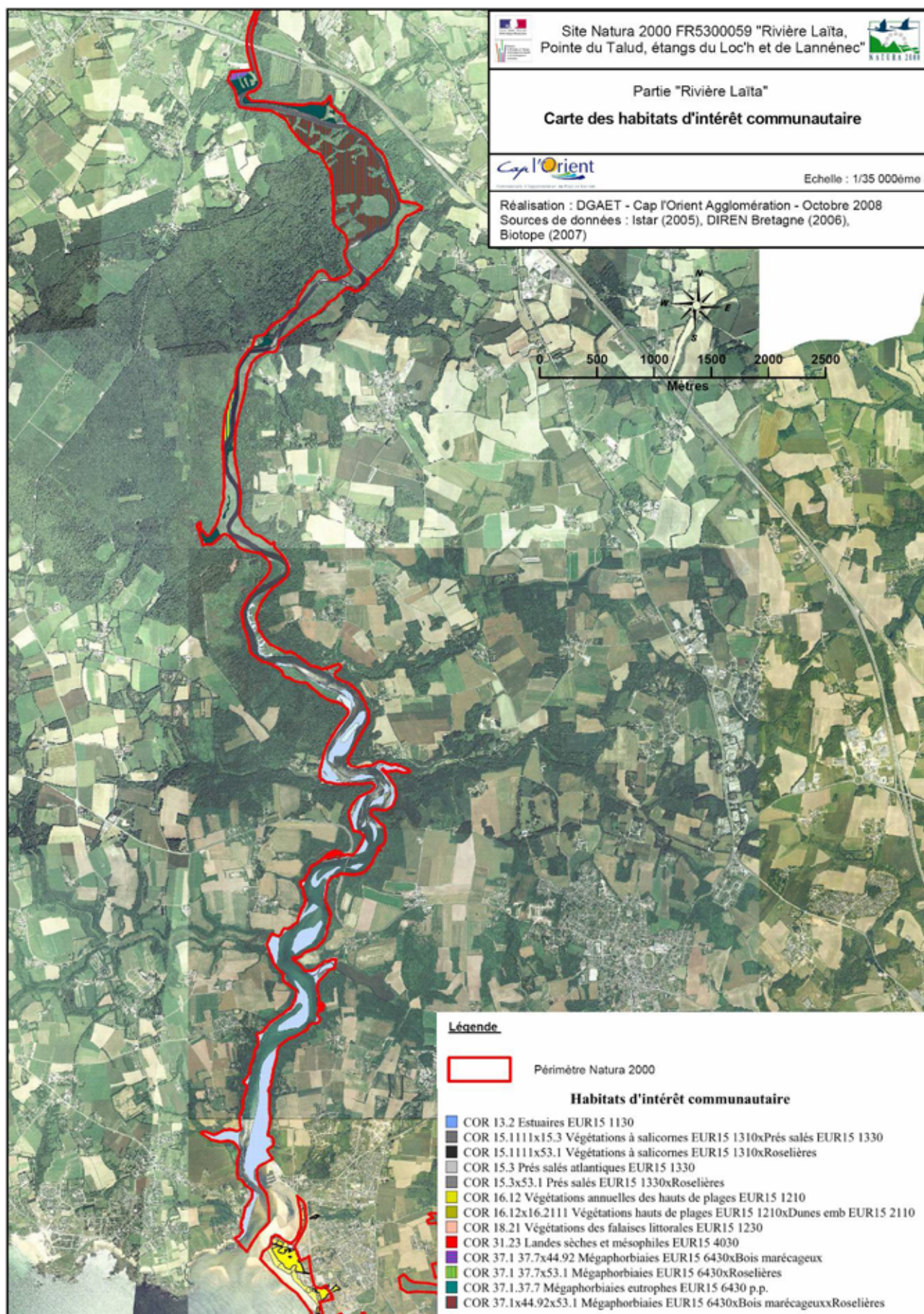


Figure 10 : Carte des habitats terrestre d'intérêt communautaire (Biotopie, 2007)

Les **milieux naturels marins** se différencient notamment en fonction des contraintes liées aux conditions climatiques stationnelles. Deux zones se distinguent.

La zone médiolittorale ou zone de balancement des marées couvre 15,7 % du site pour une surface de 120,6 ha. Les habitats de cette zone sont :

- slikke en mer à marée EUR25 1130-1 ;
- estrans de sable fin EUR25 1140-3 ;
- sables dunaires EUR25 1140-4 ;
- sédiments hétérogènes envasés EUR25 1140-6 ;
- roches médiolittorales en mode abrité EUR25 1170-2 ou exposé EUR25 1170-3 ;
- champs de blocs EUR25 1170-9.

Les espèces qui y vivent se sont adaptés aux changements journaliers de conditions écologiques.

La zone supralittorale, zone sous influence directe des embruns couvre 1,4 ha soit 0,3% de la surface étudiée. Les habitats naturels de la zone supralittorale sont :

- sables des hauts de plages à talitres EUR25 1140-1 ;
- galets et cailloutis des hauts de plages à *Orchestria* EUR25 1140-2 ;
- roche supra littorale EUR25 1170-1 ;
- prés à spartines EUR25 1320 ; prés salés du schorre moyen EUR25 1330-2 ;
- prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée EUR25 1330-5.

Les espèces qui y vivent supportent le sel apporté par les embruns ainsi que les conditions climatiques extrêmes (vent fort, fort ensoleillement, sécheresse estivale) notamment lors de tempêtes.

III.3.1.3 Évolution du paysage végétal

Certains **habitats marins** fluctuent en fonction des événements climatiques. Il existe d'importants déplacements saisonniers et interannuels des bancs de sable. Les autres habitats marins sont toutefois relativement stables sur ce site Natura 2000. L'activité d'un sablier qui effectuait des prélèvements dans la Laïta est aujourd'hui arrêtée.

Les habitats terrestres résistant au sel (prés salés, pelouses aérohalines...) sont relativement stables tandis que les habitats rivulaires au Nord de la Laïta marquent une forte dynamique végétative qui conduit progressivement à la fermeture des milieux naturels par le boisement et l'atterrissement. Autrefois, ces milieux étaient entretenus par des fauches régulières ou du pâturage. Sans intervention humaine, une évolution rapide des milieux et du paysage tend à la fermeture des milieux naturels par la saulaie, soit une uniformisation vers un milieu naturel pauvre en espèces.

Figure 11 : À droite, carte des habitats marins d'intérêt communautaire (Données : TBM 2005)

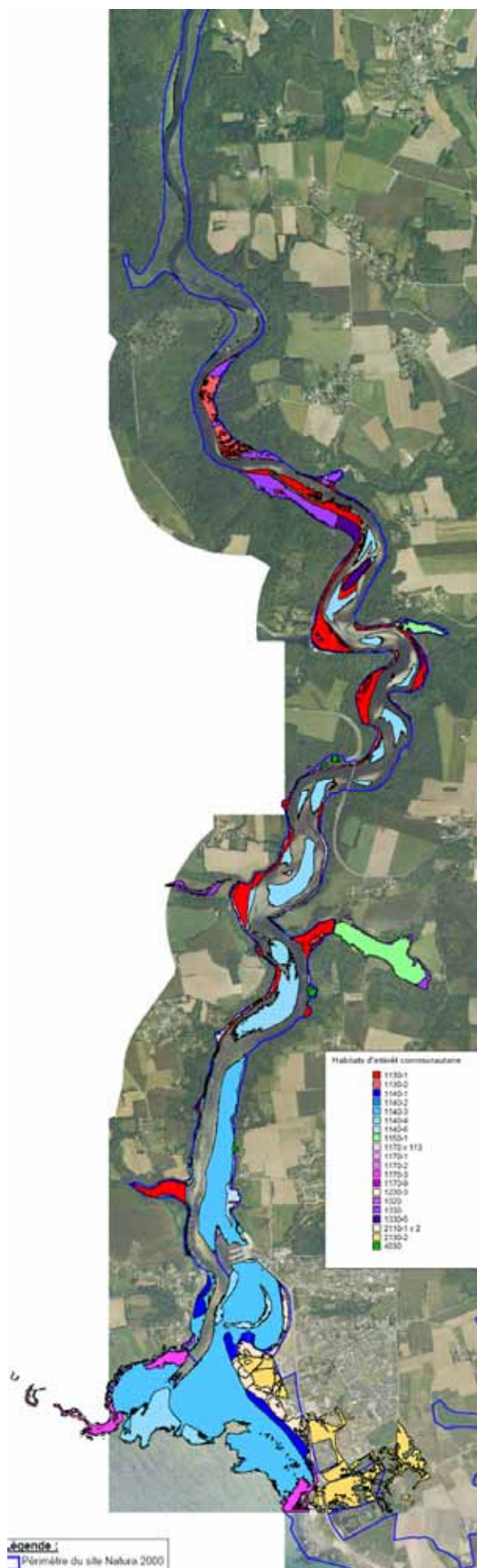




Figure 12 : Habitats marins d'intérêt communautaire de la Laïta (Clichés TBM)

III.3.1.4 Habitats d'intérêt communautaire de la vallée de la Rivière Laïta

Seize grands habitats d'intérêt communautaire génériques européens ont été inventoriés dans la partie Laïta du périmètre du site Natura 2000. Ils ont été décrits soit par le **bureau d'études TBM** soit par le **bureau d'études Biotope** avec un degré de précisions correspondant à leur domaine de compétence respectif (milieux marins ou terrestre). Les habitats sont déclinés en **habitats élémentaires** décrit dans le tableau des habitats d'intérêt européen. Leur surface est exprimée en hectares avec un degré de précision dépendant de la méthode de cartographie.

Habitats d'intérêt communautaires présents sur la partie "Rivière Laïta" du site Natura 2000
"Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec"

Cartographie par TBM			Cartographie par Biotope		
Nom générique	Code EUR 25	Surface (ha)	Nom générique	Code EUR 25	Surface (ha)
Habitats estuariens					
Slikke en mer à marée	1130-1	19,00	Estuaire	1130-	52,00
Sable des hauts de plages à Talitres	1140-1	4,86			
Galet et cailloutis des hauts de plages à Orchestia	1140-2	0,09			
Estran de sable fin	1140-3	64,61			
Sables dunaires	1140-4	27,36			
Sédiments hétérogènes envasés	1140-6	2,48			
Lagunes côtières	1150-1	7,43			
Roche supralittorale	1170-1	0,65			
Roche médiolittorale en mode abrité	1170-2	0,98			
Roche médiolittorale en mode exposé	1170-3	6,24			
Champs de blocs	1170-9	0,01			
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques					
			Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord atlantiques	1230-1	< 1 Ha
Pelouses aérolines sur falaises cristallines et marno-calcaires	1230-3	1,62	Pelouses aérolines sur falaises cristallines et marno-calcaires	1230-3	
Végétation pionnière à Salicornia					
			Salicorniales des bas niveaux (haute slikke atlantique)	1310-1	< 1 Ha
Prés salés atlantiques					
Prés à Spartina	1320-	0,05			5,00
			Prés salés du bas schorre	1330-1	
Prés salés du schorre moyen	1330-2	5,49	Prés salés du moyen schorre	1330-2	
			Prés salés du haut schorre	1330-3	
Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	1330-5	2,54	Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	1330-5	
Dunes					
			Végétation annuelle des laines de mer	1210-	< 1 Ha
Dunes embryonnaires atlantiques	2110-1	1,17	Dunes mobiles embryonnaires	2110-	< 1 Ha
Dunes mobiles à Ammophila arenaria	2120-1	5,14			
Dunes fixées des côtes atlantiques	2130-2	14,12			
Landes et végétation siliceuses					
Landes sèches européennes	4030-	0,54	Landes atlantiques subsèches	4030-5	1,40
			Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	
			Formation herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	6230*-	-
			Végétation siliceuses avec végétation pionnière du Sclero-Scleranthion ou du Sedoabli-Veronicion dilenii	8230-	
Mégaphorbiaies					
			Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes	6430-1	37,70
			Mégaphorbiaies oligohalines	6430-5	

Figure 13 : Tableau des habitats de la Rivière Laïta, Cap l'Orient agglomération 2008

III.3.2 Milieux naturels du littoral de Guidel-Ploemeur et leur végétation

III.3.2.1 Grands ensembles naturels

Trois grands domaines apparaissent, dont deux correspondent schématiquement au découpage communal. Au Nord, sur la commune de Guidel, la **végétation des milieux dunaires** est prépondérante. Celle de l'arrière pays est relativement pauvre, en raison de la quasi-disparition de la structure bocagère, mais la **dépression du Loc'h et la vallée de la Saudraye** y introduisent des éléments de diversité. Au Sud, sur Ploemeur, la végétation est nettement plus diversifiée. Si la végétation dunaire est peu représentée, on trouve en revanche des **pelouses littorales** beaucoup plus étendues que sur Guidel, plusieurs types de **landes** et une riche végétation bocagère liée à la présence de murets, talus, bosquets, prairies, etc. Enfin, entre ces deux domaines se trouve **l'étang de Lannénec**.

III.3.2.2 Grandes caractéristiques de la végétation

Les grands traits de la végétation littorale sont déterminés par les contraintes du milieu, en l'occurrence essentiellement par les facteurs climatiques (vent permanent et souvent fort, ensoleillement...) et pédologiques.



Figure 14 : Photographies des habitats d'intérêt communautaire du littoral de Guidel-Ploemeur (Clichés Jean-Pierre Ferrand)

Les **falaises** sont occupées par une végétation clairsemée mais variée et hautement adaptée, qui s'installe dans les fissures, sur les vires... Les promontoires ventés sont le domaine des **pelouses aérohalines** (= influencées par les projections d'embruns) ; plus en arrière, sur les sols granitiques pauvres et acides du littoral ploemeurois, s'étendent des **landes rases**, le plus souvent sèches (à bruyère cendrée et ajonc

d'Europe), parfois un peu humides (= mésophiles), où apparaît la bruyère ciliée. Plus loin du rivage, la hauteur de la lande s'accroît et le **fourré à prunellier** apparaît en même temps que les premières parcelles cultivées. Un peu plus en arrière encore, les haies et bosquets à orme champêtre font transition avec les chênaies de l'arrière-pays, souvent remplacées au 19ème siècle par des plantations de pins maritimes qui sont bien développées sur Ploemeur.

Sur les **littoraux sableux**, à partir de la plage et en progressant vers l'intérieur, des **dunes mobiles embryonnaires** constituées d'une végétation pionnière se développent parfois au niveau des laisses de haute mer. Elles sont dominées par le bourrelet de la **dune blanche**, caractérisée par la prédominance de l'oyat, auquel fait suite une bande plus ou moins large soumise à des dépôts de sable soufflé par le vent et où la végétation ne recouvre que partiellement le substrat. Puis vient la **dune fixée** à végétation herbacée, ou « **dune grise** », caractérisée par une moquette végétale à base de mousses, de lichens et de diverses plantes ligneuses dont l'immortelle des sables, le raisin de mer et la rose pimprenelle. Aux endroits où l'épaisseur de la couche de sable est la plus mince, des végétations pré-forestières apparaissent dans la dune, avec des **tapis de géranium sanguin**, des **ptéridaies** à fougère aigle, des **fourrés à ajonc d'Europe, à prunellier et à sureau noir**...

Dans les points bas où la nappe phréatique affleure, comme en arrière la plage de Pen-er-Malo, une **végétation hygrophile** remplace celle de la dune sèche. Elle forme plusieurs ceintures successives, allant d'une zone périphérique dominée par le choin et le saule rampant au **marais** proprement dit avec roseaux, marisques, saulaies... **On parle alors de dépressions humides intradunales**. La végétation de ces milieux dunaires est marquée par la présence de carbonate de calcium dans le sol, ce qui se traduit par la présence d'espèces absentes par ailleurs dans le Massif Armoricaïn.

L'étang de Lannénec comporte des parties d'eau libre où se développe une végétation submergée ou flottante, entourées de **vastes roselières, de saulaies flottantes, de cariçaies, et de prairies humides à la végétation très riche**. L'acidité des eaux du bassin versant est tamponnée par le substrat dunaire ; de ce fait, l'étang de Lannénec héberge des espèces typiques des **marais d'arrière-dune** (*Marisque, Choin, diverses orchidées*...). Si certains de ces habitats ne sont pas des habitats d'intérêt européen, ils constituent **des habitats d'espèces d'intérêt européen comme la loutre d'Europe, les chiroptères**...etc.

Le polder du Grand Loc'h conserve des caractéristiques de son passé de bras de mer, sous la forme de taches de **végétation halophile** (dites **prairies subhalophiles**) à salicornes, scirpes maritimes... cantonnées dans les points bas où perdure une certaine salinité après plus d'un siècle d'activités agricoles.

Aux alentours de l'étang de Lannénec apparaissent des **landes régressives** liées à la dégradation du couvert forestier (bel exemple, avec une végétation particulièrement riche, sur le promontoire de Saint-Adrien) et un ensemble boisé important caractérisé par un mélange de **chênaies/châtaigneraies** et de peuplements de **pins maritimes** établis sur d'anciennes landes.

Les **habitats marins** n'ont pas été cartographiés sur le littoral de Guidel-Ploemeur. Toutefois, ceux sont sensiblement les mêmes habitats que l'on peut retrouver au niveau de l'estuaire de la Laïta. On trouve les habitats génériques suivants : **replats boueux et sableux exondés à marée basse** et **réécifs**. Les mêmes préconisations de gestion peuvent être reprises pour leur conservation. À ceci près que la pression liée à la fréquentation y est beaucoup plus importante et qu'une attention particulière doit être portée sur le **nettoyage des plages** ainsi que sur les activités pratiquées sur l'estran : **baignade, pêche à pied, pêche à la ligne**...

III.3.2.3 Evolution du paysage végétal

La **végétation du littoral** de Guidel-Ploemeur a connu de **profondes transformations** au cours des dernières décennies. Elles sont pour l'essentiel le résultat des aménagements qui se sont succédés à partir de la Seconde Guerre Mondiale et parmi lesquels il faut citer :

- La construction de nombreux blockhaus, qui a nécessité par endroits un bouleversement de la topographie et d'importants apports de matériaux,
- La réalisation de la route côtière, qui a engendré, sur tout le littoral, une forte pression humaine, à l'origine d'un démantèlement du couvert végétal des dunes mobiles, dunes blanches et pelouses aérohalines,
- L'exploitation de carrières de sable jusqu'au niveau de la nappe phréatique, avec apports de matériaux d'empierrement pour l'évolution des engins,
- L'ouverture de décharges d'ordures ménagères (plage du Loc'h) ou de gravats (Locmiquel-Méné), substituant aux végétations initiales de dunes et de marais, une végétation rudérale (de type « terrain vague »),

- L'exploitation industrielle des gisements de kaolin, détruisant la végétation d'origine mais créant parallèlement des opportunités pour une réinstallation de landes ou de végétations hygrophiles dans les secteurs humides,
- La régression du bocage,
- L'abandon ou la mise en culture des prairies permanentes,
- La création d'une plage et d'un cordon dunaire artificiels dans l'anse des Kaolins,
- L'aménagement du terrain de golf de Ploemeur-Océan,
- L'élévation du niveau de l'eau dans l'étang de Lannénec,
- La diminution de la salinité dans l'étang du Petit Loc'h,
- L'abandon des activités agricoles sur le polder du Grand Loc'h, etc....
- ...

Ces différents facteurs de mutation ont eu des effets multiples sur la végétation, notamment en **apportant un surcroît de diversité** (voir par exemple les marais de l'arrière-dune du Fort-Bloqué, qui se sont formés sur d'anciennes carrières de sable) et en **fractionnant les grands ensembles phytosociologiques préexistants** (par exemple la dune fixée) en une multitude de petites unités séparées par des végétations plus banales (friches, fourrés...) ou des sols dénudés ou artificiels. D'une façon générale, on constate que **les végétations à forte valeur patrimoniale** (pelouses aérohalines et dunaires, landes littorales) **ont connu une régression marquée et que la diversification s'est effectuée au bénéfice de végétations banales** (en particulier des fourrés à prunelliers et sureaux, des ronciers, des landes hautes, des ptéridaies à fougère aigle...). En revanche, les formations végétales des milieux humides, qui présentent, elles aussi, un intérêt patrimonial, se sont à la fois étendues et diversifiées à l'emplacement des anciennes extractions de sable, avec en particulier l'apparition d'un remarquable marais alcalin à l'arrière de la plage de Pen-er-Malo.

III.3.2.4 Habitats d'intérêt communautaire du littoral de Guidel-Ploemeur

La cartographie des grands types de milieux naturels sur le littoral de Guidel-Ploemeur couvre 842,14 ha dont 683.68 ha dans le site Natura 2000.

Les bureaux d'études ont cartographiés dans le site Natura 2000 **166,8 ha d'habitats d'intérêt communautaire²** dont **32,5 ha prioritaires** sur le littoral de Guidel-Ploemeur. **34,1 ha** d'habitats d'intérêt communautaire (soit 20 %) se trouvent **hors du périmètre du site Natura** et mériteraient d'y être intégré.

Les habitats d'intérêt communautaire se répartissent en 12 habitats génériques. Ces habitats, qui ont fait l'objet d'une cartographie détaillée de 1999 à 2004, sont les suivants :

Code Corinne	Dénomination de l'habitat	Code Habitat EUR25 ³	Surface cartographiée en ha	
			dans le site Natura 2000	dans et hors du site Natura 2000
COR 17.3	Végétations vivaces des hauts de plage de galets	EUR25 1220	1.4	1.4
COR 18.21	Végétations des falaises littorales	EUR25 1230	8.9	9.1
COR 15.52	Prairies subhalophiles	EUR25 1410	11.0	11.0
COR 16.2111	Dunes mobiles embryonnaires	EUR25 2110	1.4	1.4
COR 16.2121	Dunes blanches	EUR25 2120	13.7	13.7
COR 16.22	Dunes fixées à végétation herbacée	EUR25 2130*	30.5	30.6
COR 16.3	Dépressions humides intradunales	EUR25 2190	11.3	11.3
COR 22.13x 22.4	Étangs, mares, canaux eutrophes avec végétation	EUR25 3150	3.8	3.8
COR 31.12	Landes humides	EUR25 4020*	0.0	0.2
COR 31.23	Landes sèches et mésophiles	EUR25 4030	30.3	53.4
COR 37.312	Prairies humides oligotrophes	EUR25 6410	0.5	0.5
COR 37.1.37.7	Mégaphorbiaies eutrophes	EUR25 6430	18.2	23.7
COR 16.22x18.21	Dunes fixées x végétations des falaises littorales	EUR25 2130* x EUR25 1230	1.7	1.7
	TOTAL		132,7	166,8

Les milieux indiqués en caractères gras et dont le code EUR25 comporte une étoile (*) sont des habitats d'intérêt communautaire dits « prioritaires ». Cette qualification repose sur le constat qu'il s'agit des milieux en très forte régression à l'échelle de l'Europe.

III.3.2.5 Synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du littoral de Guidel-Ploemeur

Contrairement aux habitats d'intérêt communautaire présents sur les bords de la Laïta, sur le littoral de Guidel-Ploemeur, **très fréquenté**, les milieux naturels d'intérêt européen **ont souffert d'une pression négative très forte exercée par les activités humaines** : remblaiement, urbanisation, fréquentation très forte et inorganisée...**Toutefois, certaines activités ont également créé de nouveaux biotopes** au détriment des végétations alors en place (habitats marins et dunes) en créant des éléments nouveaux de biodiversités sur le site : extractions de sables, poldérisation du Grand Loc'h. Une grande partie des habitats était très fortement dégradée même si **les aménagements récents de réhabilitation du littoral ont largement contribué à améliorer l'état de conservation global des habitats sur le site**. En fonction de leur résilience, certains habitats se restaurent très rapidement comme les dunes embryonnaires et dunes blanches, tandis que les pelouses et landes littorales se restaurent très lentement une fois la contrainte du piétinement supprimée. À l'inverse, comme sur la Rivière Laïta, certains **habitats d'intérêt communautaire** ayant une dynamique forte ont été délaissés et leur évolution naturelle nécessite une intervention humaine extensive pour les maintenir en bon état de conservation. C'est le cas des **landes, des prairies subhalophiles et des mégaphorbiaies qui peuvent être entretenues par un enlèvement des ligneux associé à de la fauche**. Les espèces végétales invasives sont également présentes sur le littoral de Guidel-Ploemeur mais dans une moindre mesure. Sans intervention de l'homme, ces milieux naturels auraient tendance à se boiser de façon uniforme entraînant une perte de biodiversité par la chute du nombre d'espèces pouvant exploiter les milieux naturels.

² Un **habitat d'intérêt communautaire** est un **milieu naturel d'intérêt européen**, par la directive « Habitats, Faune, Flore » n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

³ Le code EUR25 permet d'avoir une nomenclature commune des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

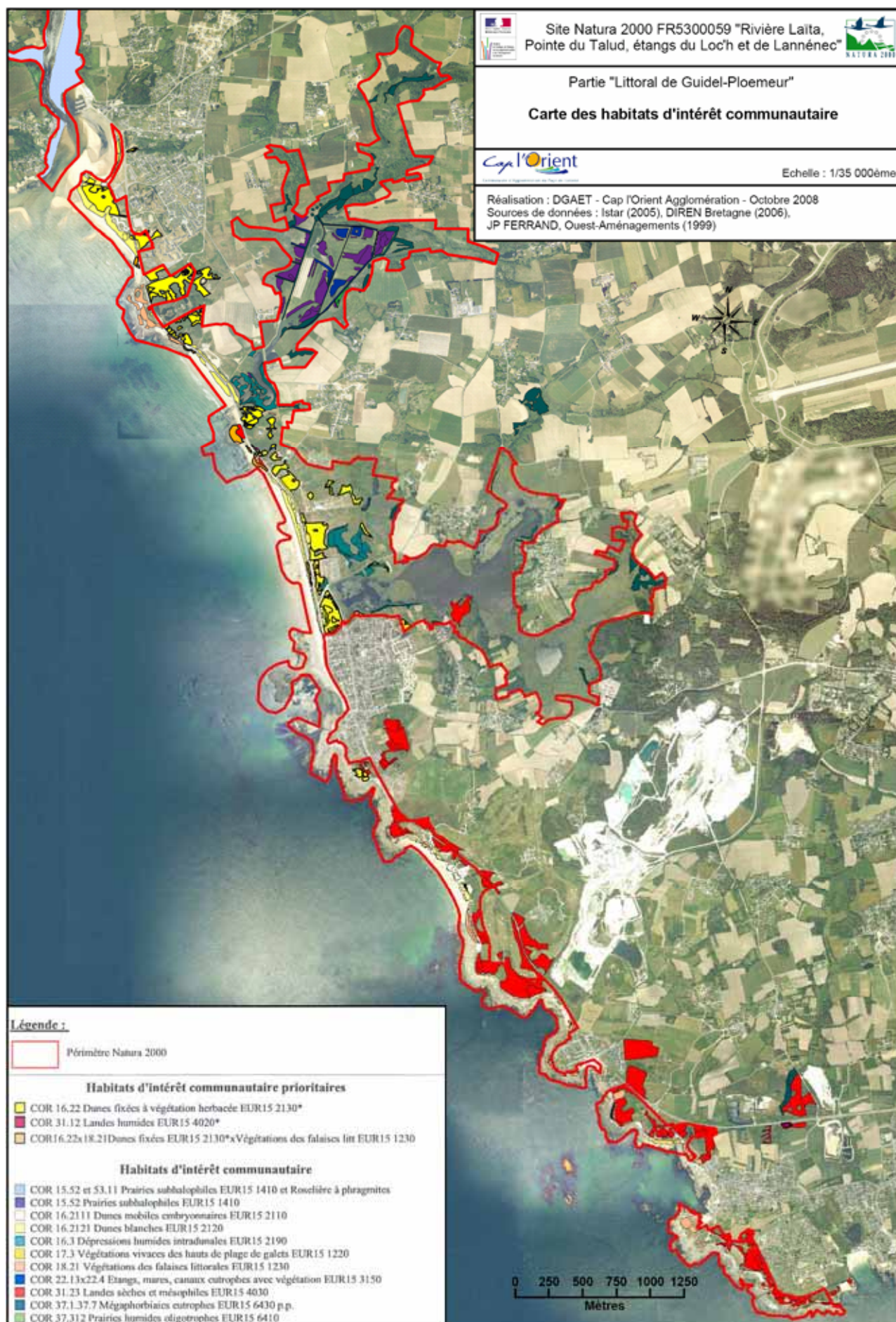


Figure 15 : Carte des habitats d'intérêt communautaire du littoral de Guidel-Ploemeur

III.3.3 Synthèse des habitats d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site

III.3.3.1 Habitats d'intérêt communautaire

La réalisation de l'état des lieux du site Natura 2000 a permis d'identifier 18 habitats génériques d'intérêt communautaire, dont 3 sont « prioritaires » (code EUR25 avec une étoile (*)).

Désignation de l'habitat d'intérêt communautaire	Code de l'habitat EUR25
Estuaire	1130
Végétation annuelle des laisses de mer	1210
Végétations vivaces des hauts de plage de galets	1220
Végétations des falaises littorales	1230
Végétations pionnières à salicornes	1310
Prés salés atlantiques	1330
Prairies subhalophiles	1410
Dunes mobiles embryonnaires	2110
Dunes blanches	2120
Dunes fixées à végétation herbacée*	2130*
Dépressions humides intradunales	2190
Étangs, mares, canaux eutrophes avec végétation	3150
Landes humides*	4020*
Landes sèches et mésophiles	4030
Formations herbeuses à Nard *	6230*
Prairies humides oligotrophes	6410
Mégaphorbiaies eutrophes	6430
Végétations siliceuses avec végétation pionnière	8230

Figure 16 : Tableau des habitats du littoral de Guidel-Ploemeur

III.3.4 Autres habitats d'intérêt patrimonial

Il est important de noter que certains habitats qui n'ont pas été cités précédemment peuvent être des habitats d'espèces protégées voir d'espèces d'intérêt européen : roselière, saulaies marécageuses, prairies de fauches... (CF. paragraphe sur les espèces).

III.3.5 Espèces d'intérêt communautaire

III.3.5.1 Espèces floristiques

Trois espèces végétales d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le site :

- L'**oseille des rochers** (*Rumex rupestris* EUR25 1441) qui se développe au niveau de la végétation des falaises suintantes (EUR25 1230-5) sous forme d'une station en bon état de conservation,
- Le **liparis de Loesel** (*Liparis loeselii* EUR25 1903) et la **spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*), deux petites orchidées qui se développent dans les bas-marais dunaires (EUR25 2190-3). Leurs populations sont en bon état de conservation mais sont menacées par la fermeture progressive par la saulaie.



Figure 17 : Spiranthe d'été, liparis de Loesel et oseille des rochers (clichés : Jean-Pierre Ferrand)

III.3.5.2 Espèces faunistiques

Sur le site, 11 espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore » ont été recensées : 3 insectes, dont une d'intérêt prioritaire (marquée d'un *), 1 mollusque, 3 mammifères, 3 poissons et 1 amphibien.

L'**écaille chinée** (*Callimorpha quadripunctaria** EUR25 1078*) est un papillon non protégé en France et assez commun sur le site et en Bretagne mais considéré comme d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne.

L'**agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale* EUR25 1044) a été observé sur le Grand Loc'h et fréquente les petits canaux à eau courante, peu profonds, envahis de végétation aquatique mais bien éclairés, ce qui nécessite un entretien des canaux.

Le **lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus* EUR25 1083) fréquente les milieux forestiers et ses larves se développent dans du bois mort. L'**escargot de Quimper** (*Elona quimperiana* EUR25 1007) vit aussi dans les milieux forestiers mais humides et ombragés. Leur conservation passe par le maintien du bois mort.

La **loutre d'Europe** (*Lutra lutra* EUR25 1355) est bien implantée dans la vallée de la rivière Laïta et s'y reproduit. Elle fréquente également la zone humide du Loc'h, qu'elle rejoint sans doute en passant par la mer. Sa préservation passe par le maintien de corridors écologiques.

Le **grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum* EUR25 1304) se reproduit dans les combles de l'abbaye de Saint Maurice, chasse dans la vallée de la rivière Laïta et hiverne en ville de Quimperlé tandis que le statut de la **barbastelle** (*Barbastella barbastellus* EUR25 1308) est moins bien connu sur le site.



Figure 18 : Espèces animales d'intérêt européen : écaille chinée, agrion de Mercure, lucane cerf-volant, escargot de Quimper, grand rhinolophe et barbastelle

La vallée de la Laïta est le lieu de transit de trois espèces amphihaline qui rejoignent ses affluents pour s'y reproduire après un long séjour en pleine mer : le **saumon atlantique** (*Salmo salar* EUR25 1106), la **lamproie marine** (*Petromyzon marinus* EUR25 1095) et la **lamproie de planer** (*Lampetra planeri* EUR25 1096).

Le **triton crêté** (*Triturus cristatus* EUR25 1166) autrefois identifié sur Guidel n'a pas été retrouvé récemment mais est identifié dans le plan de gestion de l'abbaye de Saint-Maurice. Sa présence sera à confirmer par des investigations complémentaires.



Figure 19 : Espèces animales d'intérêt européen : saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de planer et triton crêté

III.4 Environnement socio-économique

L'objectif de la procédure Natura 2000 est de maintenir voire restaurer les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

La préservation des habitats n'intéresse pas que la **nature et les naturalistes** mais aussi **le touriste, l'agriculteur, le promeneur, le baigneur, le surfeur...** L'objectif de Natura 2000 est de **concilier l'ensemble de ces intérêts grâce à un projet de territoire avec des actions planifiées.**

L'évaluation de l'impact des activités humaines a pour but de mettre en évidence les **aspects positifs** des différentes pratiques professionnelles ou de loisirs afin de mettre en évidence l'intérêt de les conserver. Dans un deuxième temps, la mise en évidence des **impacts négatifs** des pratiques permet de les **ajuster pour les rendre compatibles avec la protection de l'environnement voire dans certains cas, les interdire dans les secteurs à forts enjeux de protection du patrimoine naturel.**

Les principaux aspects des pratiques professionnelles ou de loisirs recensées sur le site sont décrits dans le DOCOB avec leurs impacts positifs et négatifs :

La présentation du territoire : secteur industriel, secteur agricole, tourisme, population et habitat, voiries, déplacements, stationnements.

Les activités économiques : agriculture, extraction du kaolin, extraction de sable, activité militaire, aéroport, pêche à pieds professionnelle des coquillages fousseurs, activités conchyliques, pêche professionnelle en mer, tourisme (fréquentation, hébergements et pratiques).

Les loisirs : promenade à pied, promenade et randonnée à vélo, cyclisme, cyclo-tourisme, VTT, vélo comme moyen de locomotion, activités balnéaires, sports de glisse, planche à voile, char à voile, voile légère, canoë-kayak, kayak de mer, plaisance (mouillages du SIVU et de Clohars-Carnoët, port de Guidel), pêche (en mer, chasse sous-marine, pêche à pied récréative des coquillages fousseurs, pêche en étang, pêche en rivière), golf, équitation, chasse, modélisme, cerf volant, cueillette de champignons, observation de la nature, moto cross, quads, 4x4, jet ski - scooter des mers, centres aérés, manifestations.

Les autres activités : pompage d'eau dans l'étang de Lannénec, rassemblement de gens du voyage, introduction accidentel d'espèces animales et végétales envahissantes, braconnage et autres activités amont pouvant influencer l'état de conservation.

De nombreux impacts n'ont pas pu être quantifiés. Il est pourtant intéressant d'en avoir la connaissance.

III.5 Bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces

Les données récoltées sur le terrain ont permis de réaliser les cartes d'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et de calculer les surfaces par niveau d'état de conservation.

État de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaires sur le littoral de Guidel-Ploemeur dans le site Natura 2000 :

État de conservation	Surface en ha	%
Bon	51,9	39,1
Moyen	33,0	24,9
Mauvais	35,14	26,5
Non évalué	12,7	9,5
Total	132,7	100,0

État de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaires sur la vallée de la Laïta dans le site Natura 2000 :

État de conservation	Surface en ha	%
Bon	10,0	9,4
Moyen	5,8	5,4
Mauvais	35,0	32,8
Non évalué	56,1	52,5
Total	106,8	100

Sur la Laïta, la surface non évaluée correspond à l'habitat marin « estuaire ».

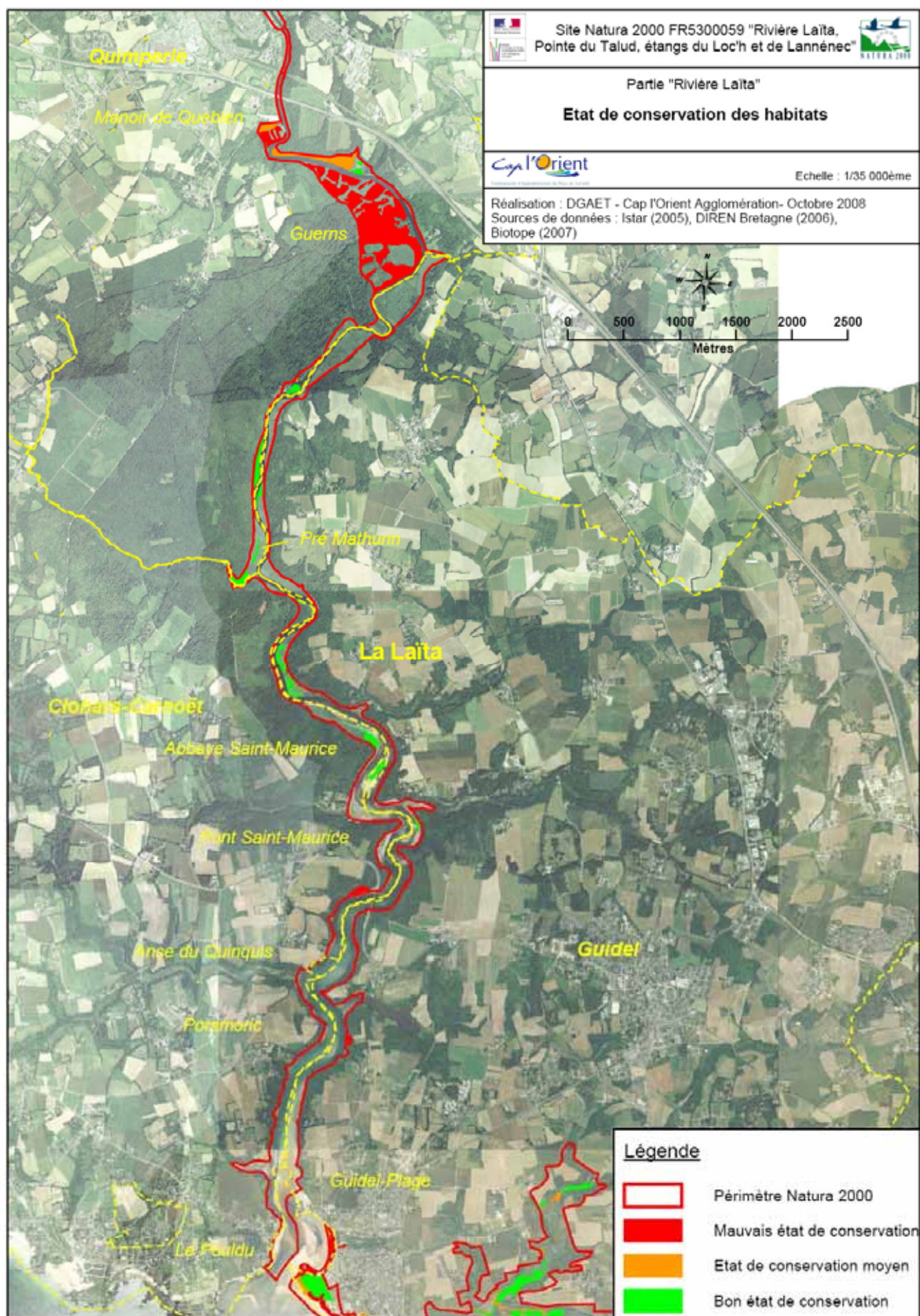


Figure 20 : Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen sur la Laïta (source des données Biotope 2007)

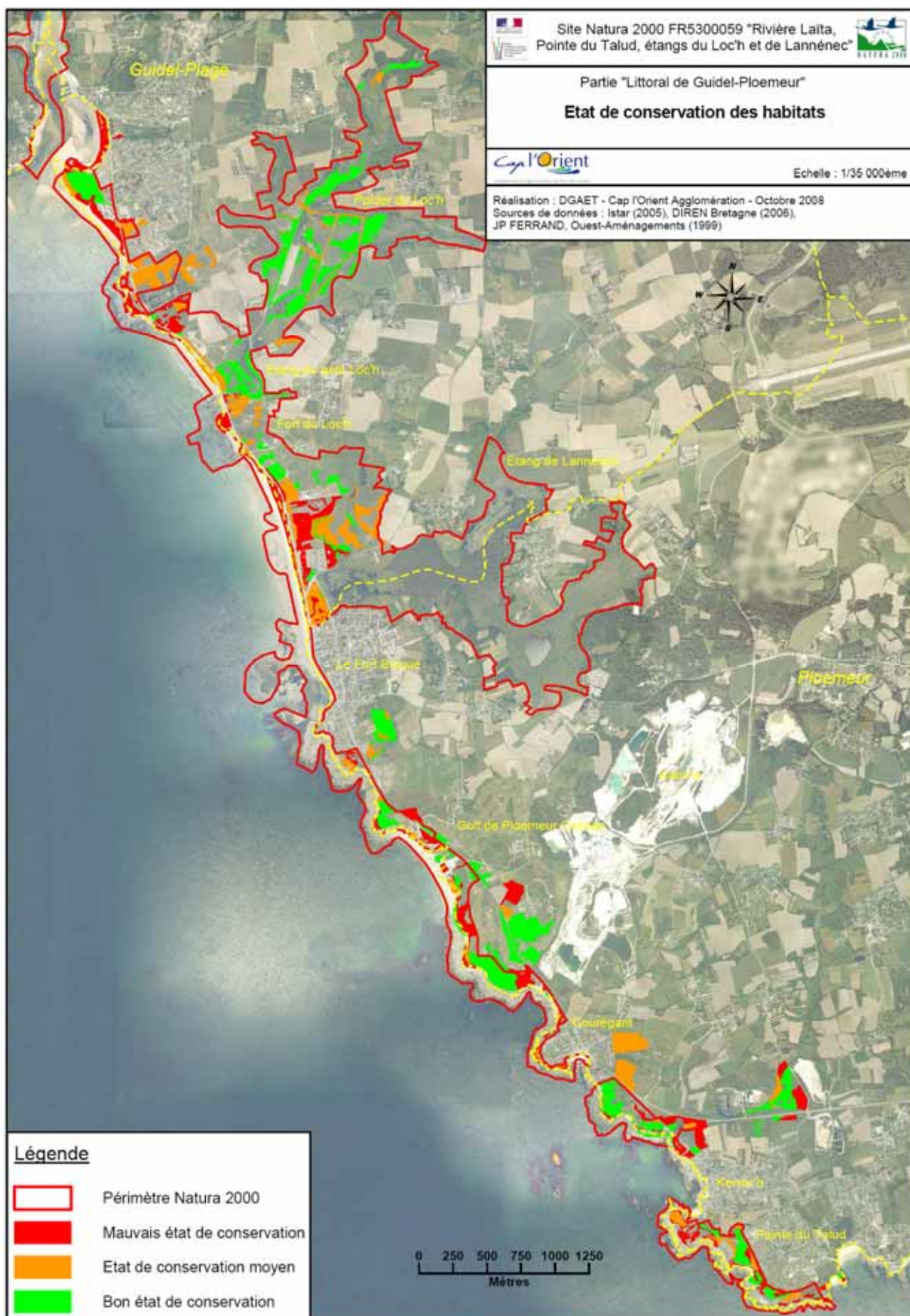


Figure 21 : Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen sur Guidel-Ploemeur (Source : Cap l'Orient agglomération 2004)

Altérations des milieux naturels



Figure 22 : Illustration de l'altération des milieux naturels (Jean-Pierre Ferrand, 2004)

III.5.1 Principaux facteurs de dégradation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Il est important de comprendre les stratégies de conservation des espèces pour mieux appréhender l'organisation des communautés de plantes par rapport aux milieux et aux activités humaines.

Les **habitats qualifiés de naturels** en Bretagne sont souvent caractérisés par des **contraintes environnementales fortes** favorables à la biodiversité et leur donnant leur valeur intrinsèque mais les rendant beaucoup plus vulnérables aux perturbations d'origine anthropique telles que le piétinement, l'enrichissement du milieu....

Cependant, parfois **l'action de l'homme a généré des milieux très diversifiés en amplifiant les contraintes** déterminant des milieux favorables aux espèces sauvages : landes, bocage. Par exemple : la fauche des prairies limite l'expansion des plantes compétitives au profit de plantes moins compétitives qui seraient naturellement éliminées. L'arrêt des pratiques culturales entraîne un enrichissement, seules quelques graminées compétitives survivent. Ceci a pour suite une réduction importante de la biodiversité.

Ainsi, certains facteurs de dégradation des habitats ont été évalués. Sur le site les principales perturbations observées sont les suivantes :

- **perturbations liées à des aménagements** : destruction directe pour un autre usage (urbanisation, mise en culture), modification du régime hydrique, comblement notamment de zones humides, dépôts sauvages de déchets verts, déchets inertes ou non, coupures écologiques, ouvrages bloquant la migration des poissons, difficulté de franchissement des infrastructures routières pour la faune, dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, introduction d'espèces exogènes,
- **perturbations liées à la fréquentation du site** et notamment du fait du cumul des passages répétés par un très grand nombre de personnes : piétinement (piétons, vélos, chevaux, voitures), enrichissement du milieu, rudéralisation, dérangement menaçant l'équilibre vital des espèces,
- **perturbations indirectes liées à la fréquentation** : érosion par le ruissellement, nettoyage des plages non raisonné, protection excessive de la dune contre le vent, pollution de l'eau,
- **perturbations de milieux créés sous l'influence de l'action de l'homme et qui souffrent de non gestion** : sédimentation des canaux, enrichissement des landes, mégaphorbiaies...
- **autres perturbations** : marées noires, prélèvements non maîtrisés – braconnage.

III.6 Nécessité d'une gestion

Une partie des habitats et des espèces de l'aire d'étude n'a pas besoin d'actions de gestion particulières : végétations climaciques ou para-climaciques telles que les végétations des falaises, les pelouses littorales des côtes rocheuses, les landes littorales sèches ou mésophiles, les végétations des dunes embryonnaires et blanches. Par contre, en cas de dégradation de ces milieux par l'action de l'homme, des mesures de restauration ou de mise en défens sont nécessaires. Aujourd'hui, les techniques d'intervention sont bien maîtrisées et en cours de mise en œuvre sur le site. Dépressions humides des dunes, étangs et marais, landes, prairies naturelles, mégaphorbiaies et dunes fixées présentent des évolutions locales préoccupantes vers des végétations pré-forestières. Des mesures de gestion se justifient pour ces habitats présents un peu plus en arrière du littoral que les précédents, dès lors que leur évolution spontanée est considérée comme problématique, notamment pour la conservation des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la présence y a été établie.

Point II du DOCOB : Objectifs de développement durable ou Objectifs de gestion

IV ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

IV.1 Rappel des objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore »

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de conserver les habitats et les espèces animales et végétales considérés comme « d'intérêt communautaire » et listés dans les annexes de la directive « Habitat, Faune, Flore ». Le principal enjeu des sites désignés réside dans leur maintien ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable.

IV.2 Enjeux et objectifs pour ce site

IV.2.1 Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Trois objectifs généraux se dégagent de cet enjeu principal, lié aux enjeux du réseau Natura 2000 et appliqué au site.

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou externe aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats. Ceux-ci participent donc de manière bénéfique ou négative, directe ou indirecte, à la présence et au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les pelouses découpées. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujets à des évolutions les menaçant. C'est le cas du développement des fourrés en remplacement des landes. Des actions devront être entreprises afin de restaurer ces milieux, et d'assurer leur pérennité au sein du site.

C : Gestion raisonnée des activités sur le site

De nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site, des actions seront entreprises en équilibre avec les activités locales afin de les concilier avec les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

IV.2.2 Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site

Cet enjeu, annexe vis-à-vis des objectifs directs de maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, est pourtant primordial. En effet, les modalités d'application du réseau Natura 2000 en France étant basées sur la motivation des acteurs locaux et sur leur engagement volontaire, il s'agit d'un enjeu de réussite du projet sur le site.

D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site

Les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.

E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées

Le DOCOB est un outil de gestion et de programmation du site qui doit permettre d'atteindre les objectifs déclinés dans ce document. Il s'agit d'un outil qui doit évoluer avec le site et qui nécessite donc une réévaluation régulière afin de conserver son efficacité. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'évaluation du site, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des mesures de gestions proposées.

Point III du DOCOB : Objectifs opérationnels et fiches actions

V OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS

V.1 Actions déjà mises en œuvre localement pour la protection des habitats et des espèces

Il existe actuellement **7 principaux gestionnaires** des espaces naturels du littoral de Guidel – Ploemeur et de la vallée de la Rivière Laïta : l'Office National des Forêts, le Conservatoire du littoral, le Conseil Général du Morbihan, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, les 4 communes. D'autres acteurs comme les associations réalisent également des actions favorables à l'atteinte des objectifs du DOCOB.

Divers programmes et actions existants concourent à l'atteinte des objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore » et sont déclinés localement sur le site : SAGE Elle-Isole-Laïta, SAGE Scorff, suivis scientifiques, Programme de réhabilitation du littoral (Cap l'Orient agglomération), Gestion conservatoire du Grand et Petit Loc'h (FDC 56), actions communales, Gestion des boisements par l'Office National des Forêts, actions des Départements, amélioration de la qualité de l'eau sur le Bassin versant de la Laïta, gestion conservatoire du site de l'Abbaye Saint-Maurice, actions d'éducation à l'environnement...

Ces programmes portés par différents organismes sont brièvement décrits dans le DOCOB et les actions qu'ils mènent seront détaillées dans les fiches « actions » en fonction des objectifs qu'elles permettent d'atteindre.

V.2 Objectifs opérationnels et fiches actions

Afin d'atteindre les **objectifs généraux** précédemment définis, et conformément aux orientations du réseau Natura 2000, une série **d'objectifs opérationnels** sont proposés et déclinés en une série d'actions et de mesures concrètes à mettre en œuvre. Les **fiches « actions »** présentées dans le tome II du document d'objectifs synthétisent les **mesures et actions à mener** pour atteindre les objectifs **opérationnels et généraux** de maintien ou de rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les fiches restent des propositions cohérentes, mais **sans caractère d'obligation**, conformément à l'application française des directives européennes concernées. Ce sont des « **propositions de toute nature** » qui ont des **approches locales ou globales** des enjeux concernés. Ces fiches ne sont pas une réponse unique aux objectifs mais **des bases d'actions qui peuvent évoluer dans le temps et offrir des pistes de réflexion**. Ainsi, d'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs du réseau Natura 2000 et du DOCOB sur le site.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS PROPOSEES POUR LE SITE	
Code	Objectif
Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	
A1	Résorber les dépôts sauvages - Maîtriser les dépôts de déchets et comblements de zones humides - Éviter le comblement des zones humides pour un autre usage
A2	Maîtriser les espèces exogènes envahissantes - Réduire l'impact des espèces envahissantes exogènes sur les milieux naturels et espèces locales - Restaurer les milieux dégradés par des espèces envahissantes exogènes
B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	
B1	Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation - Maîtriser l'érosion des sols et gérer les eaux pluviales - Restaurer de façon active les secteurs de landes et de falaises littorales les plus dégradés
B2	Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés - Maintenir la lande à bruyère - Éviter l'évolution de l'habitat vers les fourrés à ajoncs et prunelliers
B3	Gérer les landes humides - Maintien de la parcelle de lande humide
B4	Gérer la végétation de haut de plage, la dune embryonnaire - Adapter le nettoyage des plages à la préservation de la dune. - Suivre l'impact de la mise en défens sur la végétation.
B5	Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés - Connaître la dynamique du milieu - Expérimenter des actions de gestion pour réduire le développement des fourrés à ajoncs, ronces et prunelliers
B6	Gérer les canaux eutrophes et la population d'agrion de Mercure - Maîtriser la végétation des berges et la sédimentation des canaux eutrophes - Gérer ces milieux par des actions préventives plutôt que des actions curatives - Favoriser la présence de l'agrion de Mercure
B7	Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable - Maintenir les dépressions humides intradunales - Favoriser les espèces et habitats d'intérêt communautaire
B8	Gérer des prairies subhalophiles - Maîtriser la fermeture du milieu
B9	Gérer les mégaphorbiaies eutrophes - Conserver l'habitat et maîtriser son évolution
B10	Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe - Mieux connaître et améliorer le statut de la loutre sur le site - Améliorer les corridors écologiques - Favoriser la diversité des milieux naturels
B11	Améliorer la continuité des milieux naturels - Prévenir une fragmentation plus importante des milieux - Restaurer la continuité du milieu dunaire - Reconstituer des milieux de landes fonctionnels
B12	Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles - Conserver l'habitat et maîtriser son évolution
B13	Conserver et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laïta - Conserver et améliorer la dynamique fluviale naturelle - Favoriser tous les milieux naturels présents sur la Laïta
B14	Gérer les végétations siliceuses - Maintien des placettes où cet habitat est présent
B15	Créer, rétablir et entretenir des mares - Restaurer ou recréer des biotopes favorables au triton crêté dans les secteurs où l'espèce est identifiée
B16	Favoriser le maintien des populations de Chiroptères - Mieux connaître et améliorer le statut des chauves-souris sur le site - Protéger les gîtes et leurs milieux naturels favorables pour la chasse

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS PROPOSEES POUR LE SITE	
Code	Objectif
Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
	- Améliorer les corridors écologiques
C : Gestion raisonnée des activités sur le site	
C1	Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale - Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune. - Limiter les dégradations liées à la fréquentation des secteurs les plus sensibles.
C2	Maintenir les caractéristiques hydriques des zones humides - Préserver les qualités intrinsèques des zones humides et des cours d'eau favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire - Préserver la ressource en eau - Améliorer le fonctionnement hydrique, la qualité de la ressource (quantité et qualité)
C3	Adapter le périmètre Natura 2000 aux habitats naturels et aux habitats d'espèce d'intérêt communautaire - Intégrer les habitats naturels d'intérêt communautaire situés à la marge du site Natura 2000.
C4	Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins - Évaluer l'impact de la pêche sur les populations de saumon - Garantir la pérennité de la population
C5	Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marins - Assurer une compatibilité entre la pratique de loisirs nautiques et de bord de mer avec la pérennité des milieux naturels et des espèces de l'estuaire

Objectifs opérationnels et fiches actions proposés pour le site	
Code	Objectif
Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site	
D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site	
D1	Communiquer sur la procédure Natura 2000 - Informer l'ensemble des acteurs du site sur la démarche et la procédure Natura 2000 et sa mise en œuvre, ainsi que sur les aspects scientifiques, techniques, législatifs et financiers liés à la mise en œuvre
D2	Communiquer sur les espèces et milieux naturels - Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public aux milieux naturels et espèces présents localement et à leur préservation dans le cadre de Natura 2000
D3	Assister les différents aménageurs pour les études d'impact - Faire respecter la législation sur les études d'impacts et évaluation des incidences des projets pouvant concerner un site Natura 2000
E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées	
E1	Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion - Mieux connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces du site - Suivre et évaluer l'efficacité de certaines mesures de gestion menées sur le site
E2	Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs - Coordonner la mise en œuvre du programme d'actions prévu dans le document d'objectifs

Point IV du DOCOB : Contrat Natura 2000 – Cahiers des charges

VI CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000

La France a choisi la voie de la contractualisation pour la mise en œuvre des actions du DOCOB. Les titulaires de droits réels et personnels peuvent conclure avec l'État des **contrats Natura 2000** correspondant à des actions du DOCOB. Le contrat Natura 2000 est un engagement volontaire entre une personne qui réalise une prestation de service prévue dans le DOCOB et l'État, qui apporte une rémunération financière, en quelque sorte, la rémunération du service rendu. Pour les parcelles agricoles, déclarées à la PAC et à la MSA, le contrat Natura 2000 prend la forme de mesures agro-environnementales.

Exemple d'actions pouvant être financées par des contrats Natura 2000 :

- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- Création ou rétablissement de mares
- Entretien de mares
- Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
- Restauration des laisses de mer,
- Pose de grille de protection de gîtes à chauve-souris....

Le point IV du DOCOB décrit des cahiers des charges types des mesures suivantes pouvant prétendre à des contrats Natura 2000 :

- gestion des landes et des landes humides évoluant naturellement vers les fourrés,
- restauration et gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire,
- réhabilitation et gestion des dépressions humides intradunales.

D'autres cahiers des charges devront être rédigés avant la signature de contrats Natura 2000 pour des actions différentes.

Point V du DOCOB : Charte Natura 2000

VII CHARTE NATURA 2000

La **Charte Natura 2000** est un engagement volontaire écrit des titulaires de droits réels ou personnels concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Elle comporte un ensemble d'engagements définis par le DOCOB et pour lesquels le DOCOB ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement. Les titulaires de droits réels et personnels portant sur un terrain inclus dans le site peuvent adhérer à cette charte et peuvent bénéficier d'une exonération sur la taxe foncière non bâtie.

La charte contient des informations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site :

- Un **rappel de l'intérêt patrimonial** du site et des objectifs de conservation ;
- Des **recommandations** propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations ne sont **pas soumises aux contrôles**. Certaines s'appliquent à l'ensemble du site, d'autres sont spécifiques à chaque type de milieu ou d'activité.
- Des **engagements contrôlables** garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ils sont de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien que d'engagements « à ne pas faire ». Ces engagements sont de deux types : de portée générale, concernant le site dans son ensemble, ou bien ciblés par grands types de milieux naturels.

Point VI du DOCOB : Méthode de suivi et d'évaluation

VIII METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le document d'objectifs prévoit le **suivi et l'évaluation** :

- de la **mise en œuvre du document d'objectifs** (Est-ce que les actions prévues ont été réalisées ?),
- de **l'efficacité des mesures de gestion** (Est-ce que les actions réalisées permettent d'atteindre les objectifs de préservation escomptés ?),
- de **l'état de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Est-ce que l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire s'améliore ou se dégrade dans le temps à l'échelle du site Natura 2000 ?).

VIII.1 Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le niveau de réalisation des mesures du DOCOB ainsi que l'efficacité des mesures engagées, notamment au moyen des indicateurs proposés sur les fiches actions.

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le document d'objectifs. Dans ce cas, les fiches actions modifiées ou les nouvelles fiches actions devront être approuvées par le comité de pilotage pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation devra être transmis au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. Ce sera l'occasion d'une révision du DOCOB en partenariat avec le Comité de pilotage et les groupes de travail.

VIII.2 Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux, sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée à des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis scientifiques et photographiques permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.